

CONTRAT HEBERGEMENT STAGIAIRE « Cure de Jeûne » GANDON Eric

La Résidence
Belle Plage
"l'Annexe"

41 bis rue Anatole France
85360 LA TRANCHE SUR MER
02 51 28 78 62
contact@residencebelleplage.com
www.residencebelleplage.com

Nom et Prénom :
Adresse :
CP et Ville :
Tél :
Mail :

Vous souhaitant une bonne réception de votre contrat d'hébergement à la Résidence Belle Plage à l'occasion d'un stage de jeûne d'Eric Gandon.

Les **espaces communs** des **appartements partagés** sont **accessibles à tous** les jeuneurs pour l'organisation du stage (Espace détente, Atelier, Bar à eau, librairie, espace massage, espaces débriefing, cinéma, etc...)

Pour les séjours de plusieurs semaines consécutives, la nuit intermédiaire du jeudi est offerte.
Tarifs hors linge - **Places limitées** : validation de la formule selon disponibilité, à la réservation définitive

PERIODE

cocher vos dates

- du **Mardi 2 Février** au **Lundi 8 Février** 2021 du **Vendredi 9 Avril** au **Jeudi 15 Avril** 2021
 du **Mardi 9 Février** au **Lundi 15 Février** 2021 du **Vendredi 16 Avril** au **Jeudi 22 Avril** 2021
 du **Mardi 16 Février** au **Lundi 22 Février** 2021 du **Vendredi 23 Avril** au **Jeudi 29 Avril** 2021
 du **Mardi 23 Février** au **Lundi 1er Mars** 2021 du **Vendredi 30 Avril** au **Jeudi 6 Mai** 2021

HEBERGEMENT <i>entourer votre choix</i>	Appartement partagé			Appartement privé
	Salle de bain partagée		Salle de bain privée	
	Chambre partagée 1 lit 160 ou 1 lit 90	Chambre individuelle lit 160	Chambre individuelle lit 160	Chambre individuelle lit 160
1 Période pour 1 personne TTC	192 €	315 €	420 €	630 €
2 Périodes pour 1 personne TTC	384 €	630 €	840 €	1 260 €
3 Périodes pour 1 personne TTC	576 €	945 €	1 260 €	1 890 €
4 Périodes pour 1 personne TTC	768 €	1 260 €	1 680 €	2 520 €
	Indiquer le nom et prénom de la 2ème personne:			
1 Période pour 2 personnes TTC		375 €	480 €	720 €
2 Périodes pour 2 personnes TTC		750 €	960 €	1 440 €
3 Périodes pour 2 personnes TTC		1 125 €	1 440 €	2 160 €
4 Périodes pour 2 personnes TTC		1 500 €	1 920 €	2 880 €

SUPPLEMENTS & SERVICES

Ouverture de l'Accueil de **14h à 17h** du **Lundi au Samedi**
Taxe de séjour en fin de séjour : 1,65€ / nuit / pers. Âgée de + de 18 ans (d'avril à septembre)
Location de linge de lit : Kit lit 160 : 12€/kit - lit 90 : 8€/kit - Mise en place du lit : 7€
Location serviettes : Kit Bain (2 serviettes + 1 gant) 6€ / kit
Parking à la Résidence : à réserver 20€ / période - Parking gratuit à proximité
Lessive : 5€ / tournée - **Sèche-linge**: 5€ / tournée

Merci de nous adresser le contrat complété, signé, accompagné du règlement des Arrhes (soit 30 % de la formule) pour confirmer votre séjour : **Je joins mon paiement en CHEQUE - CB - VIREMENT** de € pour les Arrhes.

Résidence Belle Plage - IBAN : FR76 1380 7106 3880 5210 3484 869 BIC : CCBPFRPPNAN

À réception du document et des Arrhes, la réservation deviendra effective, le solde sera à régler à votre arrivée.

Je soussigné (Nom et Prénom) **déclare être d'accord sur les termes du contrat et les conditions générales de ventes et de réservation de la Résidence Belle Plage.**

Fait à, le (Signature avec mention manuscrite "lu et approuvé")

CONTRAT HEBERGEMENT STAGIAIRE « Cure de Jeûne » GANDON Eric

CONDITIONS GENERALES DE VENTE & DE RESERVATION

1- Réservation : Par mail : contact@residencebelleplage.com

Toute réservation à la RÉSIDENCE BELLE PLAGE deviendra effective à réception du contrat de réservation accompagné du paiement des Arrhes, dans les 15 jours, passé ce délai et sans réponse de votre part, le contrat sera considéré comme non accepté.

La Résidence se réserve le droit de changer l'appartement initialement réservé pour son organisation (appartement minimum même capacité) ou en cours pour raison technique.

2- Moyens de paiements :

- Chèque bancaire ou CCP
- Chèques vacances ANCV (30% du montant du séjour maximum)
- Espèces
- Carte bancaire (contacter la Résidence)
- Virement bancaire IBAN : FR76 1380 7106 3880 5210 3484 869 BIC : CCBPFRPPNAN

3- Prix / Suppléments :

Les prix des locations s'entendent TTC (TVA : 10%) et charges comprises (eau, électricité, chauffage). Possibilité de modification des tarifs en cas de changement législatif (modification du taux de TVA, nouvelle taxe...).

Suppléments à payer avant votre départ de la Résidence : taxe de séjour (taxe/nuit/pers. Barème fixé par arrêté municipal, au profit de la commune), buanderie :

- Ménage de fin de séjour : 65 € pour 40, 50 et 60 m², 85 € pour 85 m² et 105 € pour 100 m² : voir fiche ménage
- Linge de maison non inclus, location possible sur réservation : Kit grand lit: 12€/lit - Kit petit lit: 8€/lit - Kit bain: 6€/kit - Mise en place hôtelière (dressage des lits): 7€ /lit - Kit bébé: lit parapluie, chaise haute, réducteur WC - A réserver: 5€ /kit
- Parking dans l'enceinte de la Résidence : sur réservation : 10€ / Week-end – Mid-week, 20€ /semaine - Juillet-Aout 50€ / semaine
- Clés : En cas de perte des clés, la somme forfaitaire de 25 € sera demandée pour les frais au remplacement du barillet

4- Arrivée - Accueil :

Arrivées et départs des locations uniquement les vendredis et lundis. Arrivées entre 15 h et 17h, départ avant 10 h. Formules proposées toute l'année : week-end du vendredi au lundi, mid-week du lundi au vendredi ou semaine du lundi au lundi ou vendredi au vendredi, Juillet et Aout : location minimum à la semaine. Week-end Spécial Ascension et Pentecôte.

- Ouverture de la Réception : du lundi au samedi de 14H à 17H. Un numéro d'urgence sera à votre disposition.
- En cas d'arrivée en dehors de ces horaires, il est indispensable de nous avertir. Nous vous indiquerons la procédure pour votre arrivée et présentation à la Réception le lendemain.
- En appartement privé, une caution pourra vous être demandée lors de son arrivée (montant en fonction du type d'appartement). Payable en chèque ou CB, elle sera restituée dans les 2 semaines suivant la fin du séjour. En cas de dégâts occasionnés dans les locaux loués, la caution servira de dédommagement et si elle s'avérait insuffisante une facture sera adressée au

5- Conditions de règlements / Paiement solde

Toute réservation est confirmée à réception de l'acompte et devient définitive et nominative. Le solde du séjour est payable à votre arrivée. En cas d'absence de règlement, la location sera considérée comme annulée et toutes les sommes versées resteront acquises à la RÉSIDENCE BELLE PLAGE.

6- Modification ou Annulation :

Toute modification du contrat devra être signalée, et ne sera possible qu'après accord de la Résidence.

Pour tout séjour annulé plus de 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité des sommes versées vous sera restitué sous forme d'un avoir valable 18 mois.

Pour tout séjour annulé dans les 30 Jours précédant la date d'arrivée, la totalité des arrhes versées restera acquise à la RÉSIDENCE BELLE PLAGE.

Pour tout séjour interrompu ou non consommé pour quelque raison que ce soit, la totalité du montant du séjour réservé sera redevable et restera acquise à la RÉSIDENCE.

7- Assurance Annulation (facultative) :

Notre Assurance Annulation est calculée pour un montant de 2,7 % du montant de la location. Elle est payable en totalité à la réservation, avec l'acompte de confirmation de séjour et est soumise à des conditions d'applications :

Pour être recevable, l'annulation du séjour doit être notifiée par courrier recommandé, avec justificatifs, au plus tard dans les 48 heures après l'événement ayant entraîné l'annulation, et uniquement pour les motifs suivants :

- Accident, maladie ou décès de l'assuré, de son conjoint, de ses ascendants ou descendants. - Licenciement économique de l'assuré ou de son conjoint, survenu après la réservation.
- Préjudices graves atteignant la résidence principale (incendie, dégât des eaux, vol, catastrophes naturelles).

La garantie Annulation assure le remboursement des sommes versées hors frais de dossier et d'assurance annulation. La garantie Annulation cesse ses effets dès l'arrivée du résident dans la location et ne saurait s'appliquer même sous un des motifs précédents. Tout séjour commencé est dû en totalité.

8- Animaux domestique.

Durant le stage, 1 animal est accepté par appartement privé seulement, si sa présence a été spécifiée à la réservation. Un supplément sera demandé (8€ /nuit). Cette acceptation s'entend sur présentation des papiers en règles de l'animal (vaccins antirabique, identification) et le respect des règles de bonne tenue : tenue en laisse, ne pas laisser l'animal seul dans l'appartement, l'animal doit avoir son panier pour dormir, déjections hors de l'enceinte de la résidence, contrôle des aboiements, ... La Résidence se réserve le droit de refuser un animal ou de demander l'exclusion de celui-ci en cours de séjour si les nuisances pour le voisinage sont trop importantes (aboiements, agressivité, ...).

9- Locations / Vie interne :

- Il est interdit de dépasser le nombre d'occupants prévus dans chaque location. Toute personne au-delà de la capacité prévue se verra refuser l'accès.
- Inventaire d'arrivée : le client doit contrôler l'appartement, remplir et signer l'état des lieux fourni en signalant les anomalies constatées. Il devra être remis sous 24 heures à la Réception. Sans constatation à l'arrivée, les anomalies constatées à la sortie du client pourront lui être attribuées et donc dédommées.
- Le mobilier et vaisselle ne pourront pas être déplacés d'un appartement à l'autre. En cas de casse, ne pas remplacer les objets mais nous prévenir.
- Ménage : durant le séjour, l'entretien de la chambre ou de l'appartement est à la charge du client. Au départ, il devra être rendu propre et rangé (voir consigne de ménage). En cas de ménage non satisfaisant, la facturation d'un forfait ménage pourra être demandé.
- Interdictions : pour des raisons de sécurité et de nuisances, voici la liste des éléments interdits à la Résidence : Barbues (à charbon ou électrique), Feux d'artifices, Cotillons, Soirée

10- Réparations et Comportement :

Les équipements et installations doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les appartements ou les espaces communs engagent de plein droit la responsabilité du client auteur.

Si des réparations urgentes devaient être effectuées dans le logement en cours de séjour, l'accès à l'appartement pourra être demandé. Ces interventions ne pourront donner lieu à une quelconque indemnité.

Si le comportement d'un Client risque de perturber le déroulement du séjour, la Résidence pourra refuser son installation ou écourter son séjour sans que cela puisse donner lieu à un remboursement

11- Responsabilité :

La location en Résidence de Tourisme n'entre pas dans le cadre de la responsabilité des hôteliers. En conséquence, la responsabilité de la Résidence ne saurait être engagée en cas de perte, vol ou dégradation d'effets personnels dans les logements, parkings (en stationnement ou circulant) ou locaux communs. Le Client est responsable de l'ensemble de ses biens. Il lui appartient de prendre les dispositions nécessaires les concernant.

La responsabilité de la Résidence ne serait pas engagée en cas d'oubli d'effets personnels à l'intérieur d'un logement lors de l'état des lieux de sortie.

La responsabilité de la Résidence, ne pourra être engagée en cas de panne des équipements des appartements et de la limitation d'accès à certaines installations dû à des travaux.

La Résidence ne pourra être tenue responsable des nuisances propres à la ville de la Tranche sur mer qui perturberaient le séjour des Clients (travaux de particuliers ou d'équipes municipales, coupures d'eau ou d'électricité, grèves, chahuts...).

12- Attribution de juridiction :

En cas de contestation de quelque nature que ce soit, il est fait expressément attribution de juridiction au Tribunal de Commerce de La Roche sur Yon. Les droits et obligations des parties sont réels exclusivement par le droit français.